



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19-INT-342

Déposé le : 14.05.19

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 115 et 116 LGC** L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.*

## Titre de l'interpellation

Convergence des pratiques salariales dans le secteur sanitaire vaudois : un cadeau empoisonné pour les EMS ?

## Texte déposé

Suite à la sa séance du Conseil d'Etat du 1<sup>er</sup> mai, le Conseil d'Etat a annoncé que la grille salariale de la nouvelle CCT de l'Hôpital Riviera Chablais (CCT) deviendrait la norme dans le secteur sanitaire parapublic vaudois et ceci dès le 1<sup>er</sup> septembre 2019.

A la lecture de la réponse du Conseil d'Etat sur le postulat Vuillemin « CHUV\_EMS : relever le défi de la vieillesse passe aussi par l'égalité salariale des infirmières », postulat qui semble être la base de la récente décision, plusieurs questions se posent. En effet, le postulat se concentrait sur la profession d'infirmière.ère et d'assistant en soins et santé communautaire (ASSC) et ce notamment sur l'inéquité salariale importante entre les EMS et les CHUV. Or la décision prise par le Conseil d'Etat, soit de revaloriser l'ensemble du secteur sanitaire parapublic, va beaucoup plus loin et concerne l'ensemble des secteurs et catégorie de personnel (hôtelier, restauration, etc). Elle va même jusqu'à créer une nouvelle inéquité dans le domaine de l'hôtellerie/restauration en sur-avantageant ces professions grâce à la nouvelle grille salariale, par rapport à la CCNT (convention collective de travail pour l'hôtellerie).

Certes, nous reconnaissons les avantages de cette revalorisation salariale indispensable à la profession d'infirmière et d'ASSC, mais pensons que celle-ci va trop loin et comporte de nombreux problèmes. En effet, pourquoi ne pas limiter celle-ci aux infirmières et ASSC tel que souhaité par le député Vuillemin. De plus, cette décision n'empêchera pas la concurrence entre le CHUV et les EMS car des différences d'approches existent entre les CCT. De plus, les collaborateurs du CHUV bénéficient toujours, malgré le passage à la grille du HRC, d'un salaire supérieur et les conditions offertes par l'affiliation à la caisse de pension de l'Etat offre des avantages non négligeables, notamment la primauté de prestations pour leur rente LPP alors que les employés d'EMS sont soumis à la primauté de cotisation, et une répartition différente de la cotisation entre employeur et employé.

Toujours selon le Conseil d'Etat, le scénario choisi, soit la bascule des salaires CCT San vers l'échelon immédiatement supérieur à leur salaire dans la grille HRC coûtera 13 millions. Il relève que

le DSAS peut dégager des moyens sur son budget 2019 afin de contribuer au financement d'une telle bascule, et que celui-ci sera assuré par le financement résiduel des soins. Pour rappel, ce financement résiduel est considéré comme une subvention et est donc financé par le contribuable vaudois. De plus, la question se pose de savoir quelle est la raison pour financer la hausse de salaire d'un ensemble de professions par un mécanisme financier lié aux soins. Il aurait été équitable d'y inclure un financement par le SOHO. Alors, si le Conseil d'Etat peut facilement libérer des montants de plus de 10 millions du budget, il serait intéressant de connaître au détriment de quel poste ceci va être réalisé ; ou alors le DSAS va-t-il demander un crédit supplémentaire ? Enfin, si des telles marges existent, tout député peut se demander si les budgets votés ne sont pas expressément gonflés afin de se donner de telles libertés durant l'année. De plus, à l'heure actuelle les EMS ne connaissent pas les modalités de cette bascule qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre. Comment peut-on alors affirmer que cette bascule coûtera 13 millions alors qu'aucun établissement n'a été en mesure de calculer le coût de cette bascule, faute d'indications de l'Etat. En conclusion, a-t-on réellement les moyens d'assumer financièrement cette décision ?

Au vu de ce qui précède, nous posons les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- Comment sont calculés ces 13 millions sans connaître les strictes modalités d'application ni le mécanisme d'application de cette décision ?
- Pourquoi est-ce que ce changement doit avoir lieu de façon précipitée et sans en connaître les conséquences financières pour chaque EMS déjà le 1<sup>er</sup> septembre 2019 ?
- Qu'est-ce qui justifie le fait d'avoir élargi le champ d'application à l'ensemble du personnel des EMS alors que certaines catégories de personnel sont déjà avantagées par rapport à leur secteur professionnel ?
- Cette décision remet-elle en cause le financement des annuités par l'Etat qui deviendraient alors à charge des EMS ?
- Quels outils va développer le DSAS en vue de soutenir les EMS dans cette bascule ?
- Sur quelle base de réflexion la décision de financer cette bascule via le financement résiduel des soins a-t-elle été prise ?
- A quel poste du budget ces 13 millions vont être compensés ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Florence Gross

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

**Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)**

## Liste des député-e-s signataires – état au 8 janvier 2019

Aminian Taraneh

Cherubini Alberto

Durussel José

Aschwanden Sergei

Chevalley Christine

Echenard Cédric

Attinger Doepper Claire

Chevalley Jean-Bernard

Epars Olivier

Baehler Bech Anne

Chevalley Jean-Rémy

Evéquoze Séverine

Balet Stéphane

Chollet Jean-Luc

Favrod Pierre Alain

Baux Céline

Christen Jérôme

Ferrari Yves

Berthoud Alexandre 

Christin Dominique-Ella

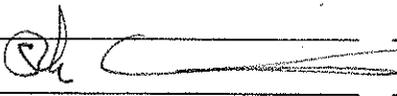
Freymond Isabelle

Betschart Anne Sophie

Clerc Aurélien

Freymond Sylvain

Bettschart-Narbel Florence

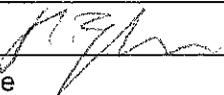
Cornamusaz Philippe 

Fuchs Circé

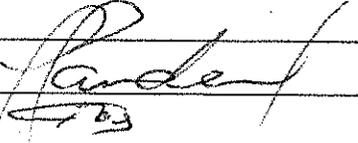
Bezençon Jean-Luc

Courdesse Régis

Gander Hugues

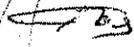
Blanc Mathieu 

Cretegny Laurence

Gaudard Guy 

Bolay Guy-Philippe

Croci Torti Nicolas

Gay Maurice 

Botteron Anne-Laure

Cuendet Schmidt Muriel

Genton Jean-Marc

Bouverat Arnaud 

Cuérel Julien

Germain Philippe

Bovay Alain

Deillon Fabien

Gfeller Olivier

Buclin Hadrien

Démétriades Alexandre

Glardon Jean-Claude

Buffat Marc-Olivier

Desarzens Eliane

Glauser Nicolas

Butera Sonya

Dessemontet Pierre

Glauser Krug Sabine

Byrne Garelli Josephine 

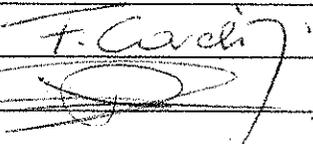
Devaud Grégory

Glaysre Yann

Cachin Jean-François

Develey Daniel

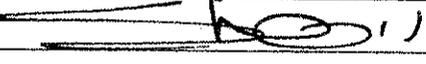
Gross Florence

Cardinaux François 

Dolivo Jean-Michel

Induni Valérie

Carrard Jean-Daniel 

Dubois Carole 

Jaccard Nathalie

Carvalho Carine

Dubois Thierry

Jaccoud Jessica

Chapuisat Jean-François

Ducommun Philippe

Jaques Vincent

Cherbuin Amélie

Dupontet Aline

Jaquier Rémy

## Liste des député-e-s signataires – état au 8 janvier 2019

Jobin Philippe	Nicolet Jean-Marc	Ryf Monique
Joly Rebecca	Paccaud Yves	Schaller Graziella
Jungclaus Delarze Susanne	Pahud Yvan	Schelker Carole
Keller Vincent	Pernoud Pierre André	Schwaar Valérie
Labouchère Catherine <i>Labouchère</i>	Petermann Olivier <i>[Signature]</i>	Schwab Claude
Liniger Philippe	Podio Sylvie	Simonin Patrick
Lohri Didier	Pointet François	Sonnay Eric <i>[Signature]</i>
Luccarini Yvan	Porchet Léonore	Sordet Jean-Marc
Luisier Brodard Christelle	Probst Delphine	Stürner Felix
Mahaim Raphaël	Radice Jean-Louis	Suter Nicolas
Marion Axel	Rapaz Pierre-Yves	Thalmann Muriel
Masson Stéphane <i>[Signature]</i>	Räss Etienne	Thuillard Jean-François
Matter Claude	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Rey-Marion Alette	Trolliet Daniel
Meienberger Daniel <i>[Signature]</i>	Rezso Stéphane <i>S. Rezso</i>	Tschopp Jean
Meldem Martine	Richard Claire	van Singer Christian
Melly Serge	Riesen Werner	Venizelos Vassilis
Meyer Keller Roxanne	Rime Anne-Lise	Volet Pierre <i>[Signature]</i>
Miéville Laurent	Rochat Fernandez Nicolas	Vuillemin Philippe
Mischler Maurice	Romanens Pierre-André <i>[Signature]</i>	Vuilleumier Marc
Mojon Gérard	Romano-Malagrifa Myriam	Wahlen Marion
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Weissert Cédric
Mottier Pierre François <i>[Signature]</i>	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Neumann Sarah	Ruch Daniel	Zünd Georges
Neyroud Maurice <i>[Signature]</i>	Rydlo Alexandre	Zwahlen Pierre